

24 juin 2003

03.336

Question François Bonnet**Que fait le canton pour protéger les dolines?**

Depuis quelques années, on assiste à une accélération du nivellement général de notre territoire cantonal. Dans cette dynamique fâcheuse de banalisation des paysages, une catégorie de victimes, toujours plus nombreuses parce que modestes, appelle au secours: les dolines.

Récemment encore, plusieurs exemples navrants sont venus allonger la liste des destructions de ces objets naturels sympathiques, bien caractéristiques de nos reliefs karstiques et légalement protégés par la loi. Les raisons de ces infractions sont d'ordres divers et vont de la simple négligence ou paresse à la volonté de faciliter l'exploitation mécanisée des domaines agricoles ou de niveler le terrain pour que certains amateurs de vélo de montagne ou de ski de fond puissent évoluer dans un milieu qui ressemble autant que possible à un stade et le moins possible à la nature...

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire ce qu'il entreprend concrètement pour faire respecter la loi sur ce point?